

Annexe : explicatif Certification Access-i

L'ASBL Access-i est le partenaire officiel du [Commissariat général au Tourisme](#) et de l'[AVIQ](#) (Agence pour une Vie de Qualité).



ACCESS ▶ i


La Certification Access-i est le seul outil utilisé en Belgique francophone qui informe les personnes à besoins spécifiques sur l'accessibilité des lieux ouverts au public (infrastructures touristiques et sportives, parcs, jardins, circuits vélo, événements, ...); Information sur www.access-i.be

Mon bâtiment ou site touristique est certifié Access-i, cela signifie quoi ?




- ✓ L'accessibilité du lieu a été vérifiée par un bureau d'expertise en accessibilité. L'ASBL Access-i collabore avec 6 bureaux sous-traitants, experts en accessibilité, composés d'architectes, de conseillers en accessibilité, d'ingénieurs et d'ergothérapeutes. En tant qu'experts, ils se rendent sur le terrain afin de réaliser un audit (état des lieux relatif à l'accessibilité).
- ✓ Une fiche informative détaillée sur l'accessibilité de mon infrastructure est disponible sur le site www.access-i.be. Les points forts et d'attention y sont repris par type de handicap. Grâce à ces informations, tout visiteur à besoins spécifiques peut préparer son déplacement en toute sécurité.
- ✓ Un visuel de Certification m'a été octroyé. Il fournit une première information quant au niveau d'accessibilité du lieu.

Explication du visuel :








Le lieu est-il accessible ?



La couleur indique le niveau d'accessibilité :

-  Lieu accessible : Je peux venir seul.
-  Difficultés sur place : Je dois venir accompagné.
-  Niveau d'accessibilité détaillé sur la fiche
-> www.access-i.be

Le pictogramme indique le type de handicap:

						
chaise roulante	marchant difficilement	aveugle	malvoyant	sourd	malentendant	difficultés de compréhension